Nations Unies A/61/429

Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 69 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : Mme Vanessa **Gomes** (Portugal)

I. Introduction

2. À sa 2e séance, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session la question intitulée :

> « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
>
> a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
>
> b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions;
>
> c) Participation de volontaires, les "Casques blancs", aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies;
>
> d) Assistance au peuple palestinien. »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission[1].

* Le rapport de la Commission sur ce point sera publié en trois parties sous la cote A/61/429 et Add.1 et 2.

[1] Les points 69 a) et d) ont été examinés en séance plénière.

06-54967 (F) 141206 141206

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond portant simultanément sur les points 69 b) et c) à sa 11e séance, le 11 octobre 2006. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.2/61/SR.11). On se référera aussi au débat général qu'a tenu la Commission de sa 2e à sa 6e séance, du 2 au 4 octobre (voir A/C.2/61/SR.2 à 6). Il sera rendu compte de la suite de l'examen de cette question par la Commission dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance humanitaire et le relèvement pour El Salvador et le Guatemala (A/61/78-E/2006/61);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire et l'aide au relèvement fournies à certains pays et à certaines régions (A/61/209);

c) Rapport du Secrétaire général sur la participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies (A/61/313).

4. À la 11e séance, le 11 octobre, le Chef du Groupe de la promotion du programme humanitaire du Service de l'élaboration des politiques et des études relevant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Conseiller pour les programmes et le développement du Groupe de lutte antimines du Programme des Nations Unies pour le développement et le Président de la Commission des Casques blancs (Argentine) ont fait des déclarations liminaires.